



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le dix (10) février deux mille vingt-cinq (2025), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste 1;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2, est absent.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2025-02-041 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour Séance ordinaire du 10 février 2025

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire avec avis de convocation du 27 janvier 2025
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 27 janvier 2025
- 1.6. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de janvier 2025
- 1.7. État des comptes de taxes municipales impayées – Approbation par le conseil municipal
- 1.8. Élections municipales – Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 1.9. Caisse Desjardins de Charlevoix-Est – Nomination des signataires pour et au nom de la municipalité
- 1.10. Sièges d'escalier à l'hôtel de ville – Mandat à Médi-Service, ascenseurs adaptés, pour entretien annuel
- 1.11. Réseaux sociaux – Adhésion à Instagram et LinkedIn et abonnement à Canva

- 1.12. Colloque sur l'amélioration de la santé dans Charlevoix – Demande de commandite pour la première édition
- 1.13. Marche de Compostelle 2025 – Demande de commandite de l'Association Du Québec à Compostelle
- 1.14. FADOQ – Les Insulaires de L'Isle-aux-Coudres – Commandite pour la Criée 2025
- 1.15. Centre d'études collégiales en Charlevoix – Gala de la réussite 2025
- 1.16. Fondation des maladies du cœur et de l'AVC – Don
- 1.17. OPP de l'école Saint-Pierre – Commandite pour l'impression de billets et d'affiches pour le souper-spaghetti
- 1.18. Fondation communautaire (Postes Canada) – Demande de subvention pour petits projets

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service incendie – Autorisation aux pompiers à suivre la formation « Travaux à proximité de l'eau »
- 2.2. Service incendie – Achat d'un appareil respiratoire et d'un support mural
- 2.3. Service incendie – Mandat à ARÉO-FEU pour l'inspection annuelle des appareils respiratoires
- 2.4. Service incendie – Modification de la résolution 2025-01-025 concernant l'achat d'un compresseur
- 2.5. Service incendie – Embauche de monsieur Élie Pedneault, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti)
- 2.6. Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec – Renouvellement de l'adhésion du directeur
- 2.7. Établissement des priorités locales 2025-2026 de la municipalité pour la Sûreté du Québec

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Hôtel de ville – Entretien annuel de la génératrice

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Réseau d'aqueduc – Entériner l'inscription de monsieur Yanne Fabrice Freyrier aux formations OST et OPA
- 4.2. Réseaux d'aqueduc et d'égout – Mandat à Tetra Tech QI inc. pour l'élaboration d'un plan de renouvellement des conduites et des chaussées
- 4.3. Réseaux d'aqueduc et d'égout – Mandat à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en Eau (PGA-Eau)

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT

- 5.1. Règlements d'urbanisme – Mandat à la MRC de Charlevoix pour modification des règlements
- 5.2. Habitation – Inscription à la formation « Défis en matière d'habitation : nouveaux pouvoirs municipaux et solutions adaptées »

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Adoption du règlement d'emprunt 2025-06 décrétant des travaux de mise en valeur du parc municipal de la pointe du Bout d'en Bas comportant une dépense de 1 484 300 \$ et un emprunt de 1 465 800 \$
- 6.2. Ministère du Tourisme – Engagement de la municipalité à réaliser un projet de rehaussement du service d'accueil de type 2 dans le cadre du programme Bonjour Accueil | Soutien financier pour les services d'accueil et de renseignements touristiques
- 6.3. Tourisme Isle-aux-Coudres – Achat d'une publicité dans le guide séjour 2025
- 6.4. Camp de jour municipal – Adopter les tarifs d'inscription pour l'été 2025
- 6.5. Terrain de jeux de L'Islet – Achat de filets pour le terrain de baseball
- 6.6. Carnaval IAC – Entériner une commandite pour l'impression de cahiers

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

2025-02-042 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Adoptée

2025-02-043 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire avec avis de convocation du 27 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue avec avis de convocation du 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire avec avis de convocation du 27 janvier 2025.

Adoptée

2025-02-044 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 27 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation du 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 27 janvier 2025.

Adoptée

2025-02-045 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de janvier 2025

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de janvier 2025, totalisant la somme de 306 765.76 \$.

COMPTES PAYÉS JANVIER 2025	
Masse salariale	23 547.37 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Janvier 2025	1 282.13 \$
Bernard Boudreault, salaire conseiller Janvier 2025	547.99 \$
Doris Moisan, salaire conseiller Janvier 2025	547.21 \$
Kathleen Normand, salaire conseillère Janvier 2025	537.99 \$

Patrice Harvey, salaire conseiller Janvier 2025	637.99 \$
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère Janvier 2025	507.99 \$
Martine Harvey, salaire conseillère Janvier 2025	637.99 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER)	2 817.34 \$
Revenu Canada (remises Janvier 2025)	3 810.99 \$
Revenu Québec (remises Janvier 2025)	11 816.89 \$
Revenu Québec (Sommaire 1-2024)	1 948.81 \$
Bell Canada	179.07 \$
Bell Mobilité	193.36 \$
Carnaval IAC	1 000.00 \$
CAUCA (Centre d'expertise multiservice)	2 984.29 \$
Centre d'archives régional de Charlevoix	45.00 \$
Commission Scolaire de Charlevoix	500.00 \$
La Coopérative de Câblodistribution de l'Île-aux-Coudres	105.67 \$
Équipement incendies CMP MAYER INC	3 006.03 \$
Excavation Guylain Tremblay/9101-3243 QC inc (déneigement trottoir)	9 750.00 \$
Fibrose kystique Canada- Section Charlevoix (Quille-o-thon)	120.00 \$
Groupe Carococo Inc.	117.27 \$
Hydro Québec	5 451.53 \$
ICO TECHNOLOGIES INC	1 273.69 \$
L'ancrage de l'Île-aux-Coudres	200.00 \$
Les Construction St-Gelais	38 861.78 \$
Le Code Ducharme	322.46 \$
Mission Impression Inc. (Semainier paroissial)	333.43 \$
MJS INC	925.38 \$
Mouvement Action Chômage	50.00 \$
Pétro-Canada	404.00 \$
Pétrole Irving	1 131.99 \$
PG Solutions	16 339.10 \$
Purolator Inc.	14.02 \$
Sonic Énergies	3 043.24 \$
Sport Action Île-aux-Coudres	500.00 \$
Secuor inc (prélèvement)	83.88 \$
SOUS-TOTAL :	135 492.00 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	96.12 \$
Hydro Québec	5 237.51 \$
Purolator Inc.	5.57 \$
SOUS-TOTAL :	5 339.20 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation W. Boudreault	85.14 \$
Aréo-Feu	1 661.67 \$
Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec	367.92 \$
Atelier Zig-Zag	429.32 \$
A. Tremblay & Frères Itée	60.37 \$
Bureauthèque Pro Inc.	381.55 \$
Centre de services scolaire de Charlevoix	574.88 \$
Coop Câblodistribution de l'IAC (service internet, caserne) 1 février	105.67 \$
Énergie et Ressources naturelles	60.00 \$

Équipement incendies CMP MAYER INC	200.34 \$
Excavation Guylain Tremblay/9101-3243 QC inc	448.40 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	220.50 \$
Graphica Impression Inc.	312.45 \$
Librairie Baie Saint-Paul	120.80 \$
Médi-service ascenseurs adaptés inc	858.00 \$
MJS INC	1 188.85 \$
M.R.C de Charlevoix (Prélèvement)	122 870.55 \$
Municipalité de Saint-Urbain	6 480.00 \$
Novexco Inc. (Hamster)	1 169.48 \$
NUMÉRIQUE.ca	40.24 \$
Pierre Dufour	295.82 \$
Quincaillerie Gilles Jean	134.39 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	239.54 \$
Réseau Biblio CNCA	6 566.13 \$
Sécuor	512.81 \$
Solugaz	460.48 \$
St-Gelais Chevrolet Buick GMC	954.18 \$
Transport CRL	366.77 \$
Transport JR Tremblay Inc.	149.25 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	5 824.89 \$
Ville de Baie Saint-Paul	229.95 \$
SOUS-TOTAL :	153 140.39 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Akifer	10 175.29 \$
Eurofins Environex	1 062.95 \$
laboratoire MAT	1 463.63 \$
Transport JR Tremblay Inc.	92.30 \$
SOUS-TOTAL :	12 794.17 \$
	306 765.76 \$

Adoptée

2025-02-046 État des comptes de taxes municipales impayées – Approbation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a produit au conseil municipal l'état des comptes de taxes municipales impayées en date du 10 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver cet état des comptes de taxes municipales impayées, tel que présenté et de le déposer aux archives sous la cote 208-110-2075.

LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 10 FÉVRIER 2025

MATRICULE	ADRESSE	MONTANT
0949 99 5869	1613 Chemin des Coudriers	3 339.68 \$
0950 67 9119	Chemin des Prairies	38.66 \$

0950 78 9816	Chemin des Prairies	1 026.01 \$
0950 88 8687	Chemin des Prairies	27.57 \$
1047 59 1682	Chemin des Coudriers	287.80 \$
1048-68-2651	Chemin des Coudriers	395.51 \$
1048 91 1644	Chemin des Coudriers	6.39 \$
1050 14 1338	Chemin des Coudriers	26.35 \$
1050 34 2379	Chemin des Coudriers	282.52 \$
1050 34 4490	1519 Chemin des Coudriers	282.52 \$
1051 11 0471	Chemin des Prairies	27.53 \$
1051 11 0777	Chemin des Prairies	27.53 \$
1051 11 1287	Chemin des Prairies	55.21 \$
1051 12 2917	Chemin des Prairies	44.14 \$
1051 12 3629	Chemin des Prairies	22.10 \$
1051 12 4338	Chemin des Prairies	22.10 \$
1051 12 6062	Chemin des Prairies	217.93 \$
1051 24 2300	Chemin des Prairies	16.84 \$
1051 24 3121	Chemin des Prairies	442.24 \$
1051 24 4853	Chemin des Prairies	77.31 \$
1051 24 8592	Chemin des Prairies	222.30 \$
1051 25 9904	Chemin des Prairies	5.41 \$
1051 35 4340	Chemin des Prairies	349.55 \$
1051 35 5652	Chemin des Prairies	108.87 \$
1051 35 7470	Chemin des Prairies	640.65 \$
1051 35 8682	Chemin des Prairies	223.68 \$
1051 40 5989	Chemin des Prairies	95.91 \$
1051 46 2628	Chemin des Prairies	322.54 \$
1051 46 6592	Chemin des Prairies	645.27 \$
1051 47 8628	Chemin des Prairies	84.35 \$
1051 57 0378	Chemin des Prairies	84.35 \$
1051 57 0697	Chemin des Prairies	10.99 \$
1051 58 1268	Chemin des Prairies	255.60 \$
1051 59 2706	Chemin des Prairies	13.19 \$
1052 50 8751	Chemin des Prairies	137.94 \$
1052 60 0376	Chemin des Prairies	82.74 \$
1052 61 1912	Chemin des Prairies	158.51 \$
1052 61 2429	Chemin des Prairies	64.87 \$
1052 64 2139	Chemin des Prairies	7.65 \$
1052 86 3592	Chemin des Prairies	138.52 \$
1147 19 3678	1871 Chemin des Coudriers	2 124.85 \$
1147-29-9359	1887 Chemin des Coudriers	2 113.66 \$
1147-37-9563	1922 Chemin des Coudriers	7.58 \$
1147-38-2027	1907 Chemin des Coudriers	9.53 \$
1147-48-5618	1927 Chemin des Coudriers	71.77 \$
1147 48 8842	1933 Chemin des Coudriers	31 781.18 \$
1147 58 1541 01 0101	1935 Chemin des Coudriers	191.86 \$
1147 58 1541 01 0102	1935 Chemin des Coudriers	190.31 \$
1147 58 1541 01 0103	1935 Chemin des Coudriers	190.93 \$
1147 58 1541 01 0104	1935 Chemin des Coudriers	190.93 \$
1147-58-7989	1943 Chemin des Coudriers	6.99 \$
1147-98-0178	Chemin des Coudriers	405.36 \$
1151-48-5049	Chemin des Coudriers	219.31 \$
1151-68-6503	12 Chemin Desgagnés	7.37 \$
1152 06 2106	Chemin des Prairies	257.83 \$
1152 73 2386	1272 Chemin des Coudriers	4 366.13 \$
1152 82 7996	6 Chemin des Cèdres	7 783.88 \$
1246 36 9565	Chemin des Coudriers	3 645.15 \$
1248 11 8425	15 Chemin du Moulin	3 981.02 \$
1252 00 8371	39 Chemin des Cèdres	6.66 \$
1252 28 2159	72 Chemin du Mouillage	1 553.67 \$

1252 28 4591	Chemin du Mouillage	27.53 \$
1252 56 7017	1189 Chemin des Coudriers	139.14 \$
1252 66 5158	1181 Chemin des Coudriers	4 497.04 \$
1252 67 3382	1176 Chemin des Coudriers	7.08 \$
1253 51 9302	30 Chemin du Mouillage	6.31 \$
1253 61 0414	28 Chemin du Mouillage	5.95 \$
1253 83 4322	Corpo Havre Jacques Cartier	7.68 \$
1253 91 5478	1112 Chemin des Coudriers	9.46 \$
1348 23 3177	2265 à 2267 Chemin des Coudriers	7.20 \$
1348 24 9650	2275 Chemin des Coudriers	37.43 \$
1349 59 3560	7 Chemin de la Baleine	3 089.87 \$
1350 21 4039	Chemin des Coudriers	99.42 \$
1352 33 5027	1121 Chemin des Coudriers	8.30 \$
1352 88 3468	20 Chemin Tremblay	2 929.63 \$
1352 98 1341	78 Chemin de la Traverse	1 834.45 \$
1352 98 2312	Chemin de la Traverse	225.72 \$
1353 02 0650	1104 Chemin des Coudriers	7.44 \$
1353 21 5590	Chemin Cartier	78.11 \$
1353 22 0107	1078 Chemin Cartier	6.81 \$
1353 24 6967	Chemin Cartier	1 410.56 \$
1353 43 3187	6 à 8 Chemin Cartier	124.76 \$
1353 53 2055	1027 Chemin des Coudriers	66.58 \$
1353 53 8693	1011 Chemin des Coudriers	554.60 \$
1353 67 7930	3418 Chemin des Coudriers	48.66 \$
1353 72 2418	42 Chemin de la Traverse	3 481.91 \$
1353 73 0369	31-37 Chemin de la Traverse	1 432.53 \$
1353 73 4900	41 Chemin de la Traverse	10.01 \$
1353 75 5823	3420 Chemin des Coudriers	5.37 \$
1353 95 9950	3399 Chemin des Coudriers	3 824.72 \$
1449 14 5011	2397 Chemin des Coudriers	1 362.84 \$
1449 15 4651	39 Chemin de la Baleine	8.01 \$
1449 25 6058	44 Chemin de la Baleine	69.61 \$
1449 27 3840	59 Chemin de la Baleine	9.75 \$
1449 47 3108	78 Chemin de la Baleine	8.49 \$
1449 71 8731	Chemin des Coudriers	8.65 \$
1450 98 5070	Chemin de la Traverse	234.00 \$
1452 23 4300	Chemin de la Traverse	178.29 \$
1453 06 1529	3390 à 3392 Chemin de la Traverse	290.77 \$
1453 26 5292	3364 Chemin des Coudriers	79.06 \$
1453 47 1344	3346 Chemin des Coudriers	2 922.61 \$
1453 47 3035	3344 Chemin des Coudriers	5 352.28 \$
1453 50 2715	3369 Chemin des Coudriers	27.75 \$
1453 68 0117	3318 Chemin des Coudriers	2 929.61 \$
1453 99 0200	3284 Chemin des Coudriers	23.26 \$
1454-50-5349	139 Chemin de la Bourroche	6.67 \$
1549 68 5487	2533-2535 Chemin des Coudriers	3 182.96 \$
1550 12 1329	148 Chemin de la Baleine	2 837.56 \$
1550 33 1063	2527 Chemin des Coudriers	343.58 \$
1552 43 0960	Chemin de la Baleine	68.50 \$
1552 70 8587	Chemin de la Baleine	383.14 \$
1553 68 4961	Chemin des Coudriers	8.10 \$
1553 68 7051	Chemin des Coudriers	969.66 \$
1553 98 3177	Chemin des Coudriers	540.87 \$
1651 15 4907	310 Chemin de la Baleine	574.23 \$
1651 70 6372	Chemin des Coudriers	623.43 \$
1752 99 2542	2901 Chemin des Coudriers	3 911.92 \$
1753 48 3934	3005 Chemin des Coudriers	1 402.88 \$
1753 49 6635	Chemin des Coudriers	74.77 \$
1753 56 6176	2999 Chemin des Coudriers	2 829.12 \$

124 677.97 \$

Adoptée

2025-02-047 Élections municipales – Affectation d’une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-297, la Municipalité a, conformément à l’article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) (ci-après appelée « L.E.R.M. »), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d’élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu’il soit suffisant, l’année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l’élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, lors de l’élection partielle du 2 juin dernier, le fonds réservé a été complètement utilisé;

CONSIDÉRANT QUE, l’élection partielle du 2 juin a coûté environ 14 000.00 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d’élection, le conseil municipal souhaite affecter à ce fonds un montant de 15 000.00 \$ afin de pallier aux coûts associés à une future élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers ce qui suit :

D’AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection un montant de 15 000.00\$ pour l’exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l’exercice.

Adoptée

2025-02-048 Caisse Desjardins de Charlevoix-Est – Nomination des signataires pour et au nom de la municipalité

CONSIDÉRANT le départ en congé maternité de madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT l’embauche de madame Marcelle Pedneault, à titre de greffière-trésorière adjointe par intérim, via la résolution 2024-12-387;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE RETIRER l’autorisation de madame Roxane Pedneault, à titre de représentante de la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres, auprès de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, que ce soit notamment mais sans limitation de sa carte de crédit, de son accès à Accès D Affaires et comme signataire de chèques;

DE CONFIRMER la nomination de madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, et **DE NOMMER** madame Marcelle Pedneault, greffière-trésorière adjointe par intérim, à titre de signataires, l’une ou l’autre, pour et au nom de la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres auprès de la Caisse

Desjardins de Charlevoix-Est, et ce, conjointement avec monsieur Christyan Dufour, maire, ou madame Kathleen Normand, maire suppléante;

DE NOMMER madame Marcelle Pedneault, greffière-trésorière adjointe par intérim, à titre d'utilisateur principal Accès D Affaires au compte de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres;

DE FAIRE ÉMETTRE une carte de crédit VISA Desjardins lié au compte de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, d'une limite de 1 000.00 \$, au nom de madame Marcelle Pedneault, greffière-trésorière adjointe par intérim;

DE NOMMER madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou madame Marcelle Pedneault, greffière-trésorière adjointe par intérim, pour signer pour et au nom de la Municipalité tout formulaire requis par l'institution financière pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-02-049 Siège d'escalier à l'hôtel de ville – Mandat à Médi-Service, ascenseurs adaptés, pour entretien annuel

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Médi-Service, ascenseurs adaptés, pour effectuer l'entretien annuel du siège d'escalier situé à l'hôtel de ville pour l'année 2025, et ce, au coût de 550.00 \$, le tout en conformité avec les exigences du fabricant et de la Régie du bâtiment du Québec. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-050 Réseaux sociaux – Adhésion à Instagram et LinkedIn et abonnement à Canva

CONSIDÉRANT la démarche de planification stratégique effectuée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT la nouvelle image de marque de la municipalité à être dévoilée sous peu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite rejoindre le plus grand nombre d'abonnés possible, et ce, sur diverses plateformes de médias sociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité se crée des comptes sur les médias sociaux Instagram et LinkedIn et s'abonne à la plateforme de graphisme Canva au coût de 120.00 \$ par année. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-051 Colloque sur l'amélioration de la santé dans Charlevoix – Demande de commandite pour la première édition

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer la première édition du Colloque sur l'amélioration de la santé dans Charlevoix qui aura lieu les 29 et 30 mai prochains au Fairmont Le Manoir Richelieu, et ce, pour un montant de 250.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-052 Marche de Compostelle 2025 – Demande de commandite de l'Association Du Québec à Compostelle

CONSIDÉRANT la Marche de Compostelle qui doit avoir lieu le 3 mai prochain à L'Isle-aux-Coudres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite de 175.00 \$ à l'Association du Québec à Compostelle pour l'édition 2025 de la marche de Compostelle qui doit avoir lieu à L'Isle-aux-Coudres, le samedi 3 mai prochain. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-053 FADOQ – Les Insulaires de L’Isle-aux-Coudres – Commandite pour la Criée 2025

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de commanditer la FADOQ – Les Insulaires de L’Isle-aux-Coudres, en leur remettant un cadeau d’une valeur d’environ 100.00 \$, pour la Criée 2024 qui aura lieu le samedi 8 mars prochain, à la salle de l’Âge d’Or. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-054 Centre d’études collégiales en Charlevoix – Gala de la réussite 2025

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de participer financièrement au Gala de la réussite 2025 du Centre d’études collégiales en Charlevoix (CECC) qui aura lieu le mercredi, 30 avril 2025, à 19h30, au Domaine Forget, en octroyant une commandite de 200.00 \$ et de mandater monsieur le maire afin de remettre une bourse sur scène. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-055 Fondation des maladies du cœur et de l’AVC – Don

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire un don de 50.00 \$ à la Fondation des maladies du cœur et de l’AVC, lequel don sera triplé par l’organisme Canadien Pacifique Kansas City. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-056 OPP de l’école Saint-Pierre – Commandite pour l’impression de billets et d’affiches pour le souper-spaghetti

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de commanditer l’impression des billets et des affiches publicitaires pour le souper-spaghetti de l’OPP de l’école Saint-Pierre qui aura lieu le samedi, 22 mars 2025, au gymnase de l’école. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-057 Fondation communautaire (Postes Canada) – Demande de subvention pour petits projets

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer une demande de subvention auprès de la Fondation communautaire de Postes Canada pour un projet d’achat d’équipements d’aires de jeux et de modernisation de parcs concernant le terrain de jeux situé derrière l’hôtel de ville.

Adoptée

2025-02-058 Service incendie – Autorisation aux pompiers à suivre la formation « Travaux à proximité de l’eau »

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser les pompiers à suivre la formation « travaux à proximité de l’eau » offerte gratuitement par l’École nationale de pompiers, laquelle sera rémunérée selon ce qui est prévue à la politique de conditions de travail des employés du service incendie en vigueur. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-059 Service incendie – Achat d’un appareil respiratoire et d’un support mural

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter un appareil respiratoire (APRIA) et d’un support mural, auprès d’ARÉO-FEU, respectivement

au coût de 12 158.50 \$ plus taxes et 123.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-060 Service incendie – Mandat à AÉRO-FEU pour l’inspection annuelle des appareils respiratoires

Il est proposé par la conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater ARÉO-FEU afin d’effectuer l’inspection annuelle des appareils respiratoires pour l’année 2025, et ce, au coût de 1295.00\$ plus taxes, le tout selon l’offre de services du 10 février 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-061 Service incendie – Modification de la résolution 2025-01-025 concernant l’achat d’un compresseur

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2025-01-025 concernant l’achat d’un compresseur pour la station de remplissage de bonbonnes à la caserne incendie auprès de La Boutique du Plongeur Ltée, et ce, afin d’autoriser l’achat du compresseur au coût de 46 429.26 \$ plus taxes (48 780.92 \$ taxes nettes) au lieu de 41 249.00 \$ plus taxes (43 307.14 \$ taxes nettes). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-062 Service incendie – Embauche de monsieur Élie Pedneault, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti)

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’embaucher monsieur Élie Pedneault, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti), le tout sous la recommandation de monsieur Éric Dufour, directeur du service incendie en date du 4 février, le tout sujet à la politique de conditions de travail des employés du service incendie de la municipalité.

Adoptée

2025-02-063 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec – Renouvellement de l’adhésion du directeur

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de renouveler l’adhésion de Monsieur Éric Dufour, directeur du service de sécurité incendie, à l’Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, pour l’année 2025, et ce, au coût de 320.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-064 Établissement des priorités locales 2025-2026 de la municipalité pour la Sûreté du Québec

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter les priorités locales suivantes en ce qui a trait aux interventions de la Sûreté du Québec sur le territoire de L’Isle-aux-Coudres et de les acheminer au responsable du poste de la MRC de Charlevoix, lesquelles demandes s’avèrent être les mêmes que celles formulées l’année dernière, à savoir :

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

- Accroître la présence policière pour faire respecter les limites de vitesse et privilégier, plus particulièrement, les patrouilles dites « fantômes » pour l’alcool et la drogue au volant de même que pour les grands excès de vitesse, surtout les nuits durant la saison estivale;
- Sensibiliser les cyclistes au partage de la route;
- Sensibiliser les piétons sur les bonnes habitudes à adopter lors de la marche sur les voies de circulation;

PRÉVENTION DU CRIME :

- Sensibiliser la population, jeunes et moins jeunes, par des conférences ou autres moyens;

COUVERTURE D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX :

- Opération Glou-Glou (cueillette des déchets le long des chemins publics), fin avril-début mai;
- La Marche de Compostelle, début mai 2025;
- Le Grand Demi Marathon, mi-juin 2025;
- Fête de la Saint-Jean-Baptiste/Fête du Canada, fin juin 2025;
- Parade de Noël, décembre 2025;
- Autres activités à venir.

Adoptée

2025-02-065 Hôtel de ville – Entretien et inspection annuels de la génératrice

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Solutions D.É. Multiservices afin de faire l'entretien annuel de la génératrice de l'hôtel de ville, le tout selon l'offre de services datée du 30 janvier 2025, au coût de 278.00 \$ plus taxes plus les filtres et l'huile et au taux horaire de 92.00 \$ advenant qu'une réparation est requise sur la génératrice. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-066 Réseau d'aqueduc – Entériner l'inscription de monsieur Yanne Fabrice Freydier aux formations OST et OPA

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'inscription de monsieur Yanne Fabrice Freydier aux formations OST (Traitement complet de l'eau de surface) et OPA (Préposé à l'aqueduc) au Cégep de St-Laurent (Centre de services scolaire des Trois-Lacs), le tout tel que stipulé dans la résolution 2024-12-404 confirmant son embauche à titre de journalier aux réseaux d'aqueduc et d'égout au sein de la municipalité, et ce, au coût total de 3 400.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-067 Réseaux d'aqueduc et d'égout – Mandat à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en Eau (PGA-Eau)

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en Eau (PGA-Eau), le tout tel que recommandé par le gouvernement, permettant une bonification de l'aide financière au « Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) » ainsi qu'une bonification allant jusqu'à 10 % de la contribution gouvernementale dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) », et ce, selon l'offre de services professionnels datée du 6 février 2025, au montant de 26 200.00 \$ plus taxes, soit 13 800.00 pour le PGA-Eau de base et 12 400.00 \$ pour le PGA-Eau bonifié, et portant le numéro de référence 53468TT (10OSV). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-068 Réseaux d'aqueduc et d'égout – Mandat à Tetra Tech QI inc. pour l'élaboration d'un plan de renouvellement des conduites et des chaussées

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Tetra Tech QI inc. pour l'élaboration d'un plan de renouvellement des conduites et des chaussées, le tout conformément aux exigences et critères du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, selon l'offre de services professionnels datée du 6 février 2025, au montant de 54 800.00 \$ plus taxes et portant le numéro de référence 53428TT (10OSV). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-069 Règlements d'urbanisme – Mandat à la MRC de Charlevoix pour modification des règlements

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC de Charlevoix afin :

DE MODIFIER certains règlements d'urbanisme, soit notamment mais sans limitation, la modification des règlements suivants :

- Règlement de démolition 2022-21;
- Règlement de zonage 2022-15;
- Règlement de lotissement 2022-16;
- Règlement du comité consultatif d'urbanisme 2009-14;
- Règlement sur les usages conditionnels 2014-08;

D'ÉLABORER un règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments;

et, ce, selon l'offre de services professionnels datée du 31 janvier 2025 et portant le numéro 2025-01, au coût de 5 220.96 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-070 Habitation – Inscription à la formation « Défis en matière d'habitation : nouveaux pouvoirs municipaux et solutions adaptées »

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire les membres du conseil municipal ainsi que la direction générale à la formation « Défis en matière d'habitation : nouveaux pouvoirs municipaux et solutions adaptées » offerte par la Fédération québécoise des municipalités du Québec qui aura lieu en virtuelle, le mardi 25 février prochain, de 9 h à 12 h, et ce, au coût de 75.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-071 Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Adoption du règlement d'emprunt 2025-06 décrétant des travaux de mise en valeur du parc municipal de la pointe du Bout d'en Bas comportant une dépense de 1 484 300 \$ et un emprunt de 1 465 800 \$

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire du parc public de la Pointe du Bout d'en Bas et qu'il est d'intérêt public, notamment pour le bénéfice de tous les citoyens de la Municipalité et pour le développement récréotouristique, de mettre en valeur ce site exceptionnel;

ATTENDU que la Municipalité a élaboré un projet estimé à 1 484 300 \$ incluant les frais contingents et taxes nettes et, à ce jour, un montant de 18 500 \$ a été amassé lors d'une campagne de financement et la Municipalité a obtenu la confirmation d'aides financières de 995 000 \$, lesquelles seront appliquées en réduction de l'emprunt pour un emprunt résiduel à la charge de la Municipalité de l'ordre de 470 800 \$;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement, y incluant le dépôt du projet de règlement, a été donné à la séance extraordinaire du 27 janvier 2025 du conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal décrète la réalisation de travaux de mise en valeur du parc de la Pointe du Bout d'en Bas selon la description des travaux accompagnée d'une estimation du coût de ceux-ci à un montant de 1 484 300 \$ incluant les frais contingents et taxes nettes telles que préparées par Mme Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, et jointes en **Annexe A** au présent règlement.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 484 300 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. APPROPRIATION DU FONDS GÉNÉRAL

Afin d'acquitter en partie la dépense prévue au présent règlement, le conseil approprie du fonds général la somme de 18 500 \$ provenant d'une campagne de financement.

ARTICLE 4. EMPRUNT

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 465 800 \$ remboursable sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante

ARTICLE 7. SUBVENTIONS

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

En outre, le conseil approprie à la réduction de l'emprunt un montant de 995 000 \$ qui provient de différents partenaires financiers qui sont énoncés au tableau ci-dessous :

Nom du partenaire	Montant confirmé	Confirmation de l'aide financière
Ministère du Tourisme – Entente de Partenariat Régional et de Transformation Numérique en Tourisme (EPRTNT) 2022-2025	147 000 \$	Annexe B
MRC de Charlevoix – Fonds éolien d'innovation et de développement régional	150 000 \$	Annexe C
Secrétariat de la CN – Programme d'Aide aux Actions Régionales (PAAR)	135 000 \$	Annexe D
Fédération des Caisses Desjardins du Québec (FCDQ) – Fonds du Grand Mouvement	200 000 \$	Annexe E
Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) - Volet 4 du Fonds régions et ruralité (projets locaux de vitalisation)	50 000 \$	Annexe F
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC) – Programme pour la croissance du tourisme	250 000 \$	Annexe G
Fonds d'Action Saint-Laurent (FASL)	52 000 \$	Annexe H
Société d'Aide au Développement de la Collectivité (SADC) de Charlevoix	10 000 \$	Annexe I

ARTICLE 8. SIGNATURE DES DOCUMENTS

Monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires pour donner effet au présent.

ARTICLE 9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2025-02-072 Ministère du Tourisme – Engagement de la municipalité à réaliser un projet de rehaussement du service d'accueil de type 2 dans le cadre du programme Bonjour Accueil | Soutien financier pour les services d'accueil et de renseignements touristiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres est propriétaire d'un bureau d'information touristiques sur son territoire, lequel est exploité par Tourisme Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Charlevoix souhaite déposer une demande d'aide financière pour un projet de rehaussement du service d'accueil de type 2 dans le cadre du programme Bonjour Accueil – Soutien financier pour les services d'accueil et de renseignements touristiques;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans une démarche structurante de l'accueil, intégrant l'expérience numérique à notre bureau d'information touristique et alliant habilement le contact humain à un environnement technologique innovant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité :

CONFIRME être propriétaire du bureau d'information touristique à L'Isle-aux-Coudres, lequel est opéré par Tourisme Charlevoix;

APPUIE la démarche de Tourisme Charlevoix;

S'ENGAGE à réaliser un projet de rehaussement du service d'accueil de type 2, soit d'expérience numérique, pour son bureau d'information touristique, et ce, de concert avec Tourisme Charlevoix, pour une durée minimale de deux ans.

Adoptée

2025-02-073 Tourisme Isle-aux-Coudres – Achat d'une publicité dans le guide séjour 2025

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter la quatrième de couverture du guide touristique de Tourisme Isle-aux-Coudres au montant de 1 750.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-074 Camp de jour municipal – Adopter les tarifs d'inscription pour l'été 2025

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Le Camp Le Manoir pour la gestion du camp de jour municipal pour la saison 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER les tarifs d'inscription hebdomadaires (aucun tarif pour la saison ni de plafond) ainsi qu'il suit:

- 53.50 \$ pour le premier enfant;
- 46.00 \$ pour le deuxième enfant d'une même famille;
- 32.25 \$ pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille;

D'ACCORDER une priorité d'inscription aux enfants inscrits à l'École Saint-Pierre, et ce, au moyen d'une période de pré-inscription à être déterminée par Camp Le Manoir.

Adoptée

2025-02-075 Terrain de jeux de L'Islet – Achat de filets pour le terrain de baseball

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter trois filets mesurant 20 pieds par 100 pieds de monsieur Rodrigue Boudreault, le tout au coût de 500.00\$ chacun, et ce, afin de remplacer ceux qui étaient à l'extrémité du champ extérieur du terrain de baseball situé au terrain de jeux de l'Islet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-076 Carnaval IAC – Entériner une commandite pour l'impression de cahiers

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner une commandite accordée au Carnaval IAC pour l'impression de cent cahiers couleurs pour l'Activité de messe rythmée qui a eu lieu le 9 février dernier à l'église de St-Bernard. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-077 Les documents suivants sont déposés aux archives de la municipalité :

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants :

- Société des traversiers du Québec – Réponse à la résolution 2024-12-402, sous la cote 603-121-1512;
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (Projet 020209680) – Approbation d'une subvention de 19 400 \$ pour le projet de médiation culturelle de madame Yolande Harvey, sous la cote 801-130-1857;
- Couverture cellulaire – Réponse de Vidéotron par courriel le 10 février 2025, sous la cote 707-120-3378.

Adoptée

2025-02-078 Carnaval IAC – Mention de félicitations

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter le comité du Carnaval IAC ainsi que tous ses bénévoles qui a fait un retour haut en couleurs avec sa dixième édition du Carnaval de L'Isle-aux-Coudres, après six années d'absence.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 16.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 mars 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.